



ETUDE HYDROGEOLOGIQUE DE RESSOURCES STRATEGIQUES LOT 1 : FRDG 115 ET FRDG 125

02 juillet 2021

Atelier de concertation sur le plan d'action de la zone de sauvegarde Sauve-Coutach (115).

Présents :

Nom	Structure représentée
Marie Savean	EPTB Vidourle (chargée d'opérations eaux souterraines)
Cédric Marion	1 ^{er} adjoint au maire de Sauve
Jean-Michel Veaute	ARS du Gard (captages AEP)
Jacques Dautheville	Maire de Conqueyrac, vice-président de la CC Piémont Cévenol et de l'EPTB Vidourle
Marie-Noëlle Berger	Chambre d'agriculture du Gard
Richard Fesquet	Chambre d'agriculture du Gard
Evelyne Lacombe	AERMC (chargée d'études eaux souterraines)
Nicolas Liénart	CD34 (service hydrogéologie)
Laurianne Jakob	CD34 (service hydrogéologie)
Jérôme Gautier	Idées Eaux
Maïté Fournier	ACTeon
Manon Berge	ACTeon

Action 1 : Réaliser le porter à connaissance

J. Dautheville (vice-président de la CCPC) : il va y avoir un SCoT spécifique au Piémont Cévenol, nous sommes en train de recueillir les différents porters à connaissance, il est important que les éléments de ce type nous parviennent rapidement (prendre contact avec Cyril Moh, vice-président en charge du SCoT).

E. Lacombe (AERMC) : Le Porter à connaissance n'est pas encore terminé. Il est en cours de finalisation en lien avec la DREAL pour transmission aux DDTM. Ce sont les DDTM qui diffuseront l'information auprès des acteurs de l'urbanisme.

J-M Veaute (ARS 30) : nous avons fait des propositions pour des DUP dans le cadre des SCoT, notamment celui du Piémont Cévenol.

Action 2 : Sensibiliser les communes et intercommunalités

M. Savean (EPTB Vidourle) : à l'EPTB nous avons l'habitude de travailler avec les élus pour faire de la sensibilisation.

Actions 26 et 27, « Amélioration de la connaissance »

L'étude Karst menée par l'EPTB Vidourle

M. Savean (EPTB Vidourle) : l'EPTB a engagé une étude karst sur ce secteur, qui est très mal connu du point de vue hydrogéologique et de la circulation de l'eau. La ZS pourra-t-elle évoluer au regard des nouvelles connaissances ?

N. Liénart (CD34) : le périmètre de la ZS ou les prescriptions pourront être revus en fonction de l'acquisition de connaissances ; la ZS n'est pas figée.

E. Lacombe (AERMC) : D'autres études sur les RS ont été menées dans le département du Gard : dans les alluvions de la Vistrenque (avec intégration de mesures de protection dans le SAGE), sur les alluvions du Rhône, et une étude est en cours sur la nappe alluviale de la Cèze.

M. Savean (EPTB Vidourle) : Cette étude sur la masse d'eau FRDG115 a synthétisé des données existantes. Les résultats de cette étude vont être intégrés dans l'étude de connaissance sur le karst.

M. Fournier (ACTeon) : Les actions typiques des ZSNEA (13 à 17) ne s'appliquent pas vraiment ici car c'est trop prématuré. Il faut attendre l'étude de l'EPTB Vidourle pour voir s'il y a un intérêt et une volonté d'exploiter la ressource pour l'AEP.

E. Lacombe (AERMC) : Suite à l'étude d'acquisition de connaissance sur la ressource portée par l'EPTB Vidourle, des forages de reconnaissance seront à faire pour connaître la capacité de la ressource.

Le positionnement d'un potentiel forage

J-M Veaute (ARS 30) : il n'y a pas de forage autre que celui de Lacan actuellement, et il est suffisant pour les communes de Conqueyrac et Sauve. Il n'y a donc pas de besoins en eau potable. Sur Corconne il y a des forages agricoles profonds (entreprise espagnole pour des oliviers).

J. Gautier (Idées Eaux) : la source de Sauve existe mais est en plein milieu du Vidourle, donc elle l'impact beaucoup. La ZS est une opportunité de sortir le captage de Sauve du Vidourle. La forêt de Coutach est une zone facile à protéger car difficile d'accès.

Les forages de reconnaissance n'ont pas pour but d'améliorer la connaissance mais de positionner au mieux un captage.

La ZSNEA a été positionnée dans l'esprit de capter l'aquifère (dont la source de Sauve est un exutoire majeur), dans un secteur protégé et où il y a peu de connaissance, pour venir potentiellement substituer la source de Sauve.

M. Fournier (ACTeon) : doit-on préconiser dans le plan d'action la substitution de ce captage ?

M. Savean (EPTB Vidourle) : cela va dépendre des connaissances acquises par l'étude de l'EPTB, pour voir si l'impact sur le Vidourle ne sera pas finalement le même qu'avec la source de Sauve.

➔ M. Savean (EPTB Vidourle) transmet à ACTeon des informations sur l'étude

Actions « Prévenir les dégradations »

J. Gautier (Idées Eaux) : la ZS a été définie en dehors de tous les cours d'eau pérenne ou non pérenne. Dans ce secteur, toutes les activités de surface sont impactantes, nous avons donc décidé de délimiter la ZSNEA en dehors de ces cours d'eau.

C. Marion (ville de Sauve) : il y a une carrière à Pompignan, à quelques mètres de la limite de la ZS.

M. Savean (EPTB Vidourle) : en effet, la carrière est en limite sud de la ZS, vers Corconne.

➔ Attention aux vellétités d'extension qui pourraient concerner la ZS ?

J. Gautier (Idées Eaux) : la carrière est sur d'autres calcaires, voisins.

C. Marion : la carrière est vraiment proche, le barrage de Ceyrac aussi

E. Lacombe (AERMC) : dans le cadre de l'étude sur la Vistrenque, un recours par les carriers a été déposé sur le SAGE, en attente de réponse.

Actions 16 et 17 : Intégrer les ZS aux documents d'urbanisme

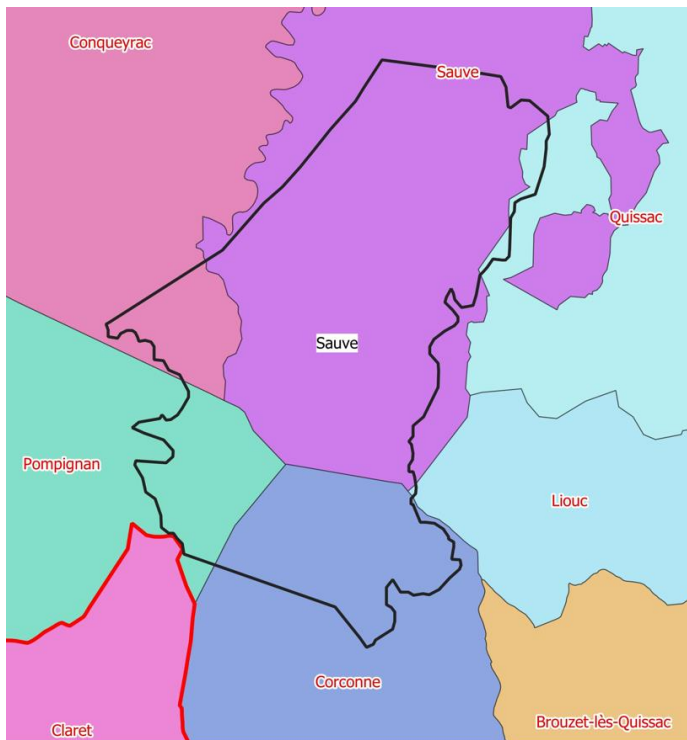
En l'état, le plan d'action n'est pas réglementaire, il peut le devenir au travers des SAGE et des documents d'urbanisme.

E. Lacombe (AERMC) : les ZS seront également inscrites dans le SDAGE et au registre des aires protégées. Les services de l'Etat peuvent aussi prendre une doctrine (ex : dans l'Aude) pour prioriser l'eau potable.

➔ Fort enjeu à sensibiliser les DDTM

M. Savean (EPTB Vidourle) : comment les communes ou l'EPCI vont réussir à prendre en compte la ZS dans leurs documents ?

➔ Lister les communes concernées :



➔ Voir si les ZS sont déjà classées en N ou A (pour voir s'il reste beaucoup à faire)

Actions « Agriculture/Forêt »

Quelle est la dynamique agricole sur ce territoire-là ?

J. Dautheville (CCPV) : sur la plaine de Conqueyrac, on a été en déprise pendant longtemps, et depuis 3 ou 4 ans ça s'est inversé, sans doute grâce au réseau d'irrigation qui a été mis en place, en compensation du fait que la commune héberge 2 barrages écrêteurs de crues.

M-N Berger (CA 30) : d'ici quelques années, les besoins d'irrigation vont augmenter, donc les forages agricoles vont augmenter (irrigation de la vigne...). Est-ce que le plan d'action peut poser des contraintes à l'agriculture ?

R. Fesquet (CA 30) : il ne faut pas mettre trop de freins au développement de l'agriculture, du potentiel pour l'élevage.

M. Savean (EPTB Vidourle) : l'étude menée sur le karst par l'EPTB va étudier l'impact des prélèvements sur les eaux superficielles, et pas juste des prélèvements AEP. On est sur un territoire PGRE, en déficit (il y a un PGRE en cours depuis 2019, avec un objectif pour 2022). Donc les besoins agricoles se développent, mais la ZS est importante à préserver avant même de parler de réaliser de nouveaux prélèvements.

C. Marion (Ville de Sauve) : quel impact si on y installe un troupeau qui y pâture, pour éviter les incendies ? Par ailleurs, c'est une zone qui pourrait être exploitée pour le bois.

E. Lacombe (AERMC) : il faut trouver le juste milieu : si l'on veut préserver ces zones-là, il faut aussi qu'on puisse mettre des restrictions, et ensuite c'est aux acteurs locaux de s'approprier les actions.

M. Fournier (ACTeon) : le plan d'action peut formuler des préconisations pour bonnes pratiques pour l'agroforesterie et l'élevage, adapté à la vulnérabilité de la ressource.

➔ Demander à M. Leroux à la CA 30 ou Mr Di Marjolet

M. Savean (EPTB Vidourle) : il faudra bien vérifier la réalité de zones agricoles actuelles et futures sur la zone.

M. Fournier (ACTeon) : pour les forages agricoles, il faut des préconisations sur les volets quantitatif et qualitatif (assurer les règles de l'art des forages).

Action 18 : Lutter contre les décharges sauvages

Ce territoire n'est pas concerné par cette action, la zone est très difficilement accessible.

Le compte-rendu sera mis à disposition sur l'Observatoire Départemental Climatologie Eau Environnement Littoral, avec les autres documents de l'étude.